

SEANCE DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 décembre deux mille seize, s'est réuni salle de la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, Madame Colette AZÉ.

Etaient présents : Colette AZÉ, Michèle BAZIN, Emeline BÉNÉTEAU, Daniel BOTTREAU, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques GAZAVE, Nicole MARCHESE, Julien MARIE, Michel ROLLAND, Denis SALLÉ, Éric TAILLANDIER

Donnant procuration : M.Romain AUDEÇON à Mme Colette AZÉ

Absent : M.Sébastien BOUGEARD

Mme Laëtitia DESBOIS est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et validé à l'unanimité.

I Finances Locales - Budget Principal

Compte de gestion 2016 du Receveur

Délibération n°713-MLL-2017-015

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

Compte administratif 2016

Délibération n°7122-MLL-2017-016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de délégué, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat reportés		33 020.27		218 339.83		251 360.10
Opération exercice	338 741.89	326 275.62	310 921.78	443 474.72	649 663.67	769 750.34
Total	338 741.89	359 295.89	310 921.78	661 814.55	649 663.67	1 021 110.44
Résultat de clôture		20 554.00		350 892.77		371 446.77
Restes à réaliser	198 412.30				198 412.30	
Total cumulé	198 412.30	20 554.00		350 892.77	198 412.30	371 446.77
Résultat définitif	177 858.30			350 892.77		173 034.47

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11 votants 11 pour 0 contre 0 abstention

Affectation de résultats 2016

Délibération n°713-MLL-2017-017

Le Conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 350 892.77**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	218 339.83
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	202 188.41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	132 552.94
Résultat cumulé au 31/12/2016	350 892.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	350 892.77
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	177 858.30
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	173 034.47
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

11 votants 11 pour 0 contre 0 abstention

Budget Primitif 2017

Délibération n°7121-MLL-2017-018

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement à 595 334.95 euros et en recettes et dépenses pour la section d'investissement à 894 258.30 euros dont l'affectation de résultats de 177 858.30 euros.

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

Taxes locales

Délibération n°721-MLL-2017-019

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des contributions directes pour 2017, soit la taxe d'habitation à 15.87%, la taxe foncière sur le bâti à 20.15%, la taxe foncière sur le non bâti à 62.66%.

Ces taux génèrent un produit total de 177 244.00 euros soient 1 033.00 euros de moins qu'en 2016, la base d'habitation étant nettement en baisse, la bases foncière sur le bâti et non bâti étant sensiblement en hausse.

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

Dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies

Délibération n°712-MLL-2017-020

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis. Le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement de la liste des pièces justificatives ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses.

Le comptable ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité, demande une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232.

La présente délibération fixe les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **d'IMPUTER** au compte **6232** « fêtes et cérémonies » les dépenses afférentes aux évènements ci-après :

- Diverses prestations de services liées aux cérémonies officielles, manifestations communales et inaugurations : vœux de la nouvelle année, fête du 14 juillet, cinéma plein air, bons de Noël pour le personnel communal.
- Frais de repas, buffets, cocktails, apéritifs.
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements sportifs, culturels, réceptions officielles, départs.

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

II Finances Locales - Budget annexe-Service d'assainissement

Compte de gestion 2016 du Receveur

Délibération n°713-MLL-2017-021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Colette Azé, Maire de Rigny-Ussé, après s'être fait présenter le budget du service de l'assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

Compte administratif 2016

Délibération n° 7122-MLL-2017-022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultat reportés	6 782.02			1 569.70	6 782.02	1 569.70
Opération exercice	24 445.72	20 305.17	35 046.52	45 387.01	59 492.24	65 692.18
Total	31 227.74	20 305.17	35 046.52	46 956.71	66 274.26	67 261.88
Résultat de clôture	10 922.57			11 910.19		987.62
Restes à réaliser						
Total cumulé	10 922.57			11 910.19		987.62
Résultat définitif	10 922.57			11 910.19		987.62

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11 votants 11 pour 0 contre 0 abstention

Affectation de résultats 2016

Délibération n°713-MLL-2017-023

Le Conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 350 892.77**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 569.70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15 626.30
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	10 340.49
Résultat cumulé au 31/12/2016	11 910.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	11 910.19
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 922.57
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	987.62
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
12 votants pour contre abstention	

11 votants 11 pour 0 contre 0 abstention

Budget Primitif 2017

Délibération n°7121-MLL-2017-024

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement à 62 332.75 euros et en recettes et dépenses pour la section d'investissement à 46 927.42 euros dont l'affectation de résultats de 10 922.57 euros.

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

III Communauté de Communes

Modification suppléance dans la commission « Enfance-Jeunesse » de la CCTVI

Délibération n°5.3-MLL-2017-025

Selon le tableau des délégués désignés aux commissions de la CCTVI il convient de remplacer Mme Laëtitia Desbois, déléguée suppléante à la commission Enfance-jeunesse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la candidature de M.Jean-Jacques Gazave en tant que délégué suppléant.

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

IV Voirie

Convention entre la commune et le département relative à la sécurité du centre bourg 3^{ème} tranche, section « la Croix »

Délibération n°8.3-MLL-2017-026

La commune de Rigny-Ussé a engagé depuis 2013 un projet de sécurisation du centre bourg, décomposé en trois tranches. La 1^{ère} tranche sur la section services publics et école, et 2^{ème} tranche sur la section commerciale étant réalisées, la commune souhaite engager la 3^{ème} tranche des travaux, section « La Croix » entre le cimetière et l'entrée d'agglomération, coté Est,).

Au vu de ces travaux à réaliser, une convention est à passer entre le Département et la commune pour la 1^{ère} partie des travaux de cette 3^{ème} tranche selon les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le domaine public départemental.

Conformément à la convention, la commune s'engage à demander au Département l'accord pour tous les travaux et aménagements complémentaires qu'elle voudrait réaliser sur la RD7 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

13 votants 13 pour 0 contre 0 abstention

V Camping

Proposition commerciale

Délibération n°9.1-MLL-2017-027

Madame le Maire fait part de la réception d'une proposition commerciale relative à l'installation d'un restaurant mobile une à deux fois hebdomadaire sur le camping municipal proposant divers plats issus de produits frais et locaux telles que la restauration snacking, sandwicherie avec fouets, wraps, pizza. Elle mentionne que ce service apporterait une offre supplémentaire aux campeurs de la collectivité malgré la présence d'une restauration différente sur la commune mais néanmoins difficile à déplacer

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, demande des précisions supplémentaires.

13 votants 10 pour 2 contre 1 abstention

Points divers :

- Madame le Maire complète le tableau des permanences des bureaux de votes pour les deux tours présidentiels selon la disponibilité de chacun et distribue les cartes électorales.
- Elle informe le début des travaux derrière l'église, début mai et précise qu'un courrier sera envoyé aux riverains.
- Mme Emeline Bénateau fait le bilan du repas des aînés, et mentionne au retour de cette journée l'appréciation de tous les convives.
- M.Daniel Bottreau rapporte le débat d'orientations budgétaires des Cavités 37.
- M.Eric Taillandier fait le résumé de la réunion du comité économique à la CCTVI.
- M.Jean-Jacques Gazave fait part de l'intervention du SAVI sur la réserve aux Duports.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h15.

Affiché le 10/04/2017

Transmis à la préfecture le 10/04/2017

Liste des délibérations :

Compte de gestion 2016 du Receveur
Délibération n°713-MLL-2017-015

Compte administratif 2016
Délibération n°7122-MLL-2017-016

Affectation de résultats 2016
Délibération n°713-MLL-2017-017

Budget Primitif 2017
Délibération n°7121-MLL-2017-018

Taxes locales
Délibération n°721-MLL-2017-019

Dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies
Délibération n°712-MLL-2017-020

Assainissement :
Compte de gestion 2016 du Receveur
Délibération n°713-MLL-2017-021

Compte administratif 2016
Délibération n° 7122-MLL-2017-022

Affectation de résultats 2016
Délibération n°713-MLL-2017-023

Budget Primitif 2017
Délibération n°7121-MLL-2017-024

Modification suppléance dans la commission « Enfance-Jeunesse » de la CCTVI
Délibération n°5.3-MLL-2017-025

Convention entre la commune et le département relative à la sécurité du centre bourg 3^{ème} tranche,
section « la Croix »
Délibération n°8.3-MLL-2017-026

Proposition commerciale
Délibération n°9.1-MLL-2017-027

Présents et signatures :

Romain AUDEÇON	donne pouvoir à Colette AZÉ
Colette AZÉ	
Michèle BAZIN	
Émeline BÉNÉTEAU	
Daniel BOTTREAU	
Sébastien BOUGEARD	absent
Laëtitia DESBOIS	
Jean-Jacques GAZAVE	
Nicole MARCHESE	
Julien MARIE	
Michel ROLLAND	
Denis SALLÉ	
Éric TAILLANDIER	